

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Après deux saisons en dents de scie, la Commission a pu retrouver un fonctionnement plus normal cette saison.

La CRSR a œuvré dès septembre pour aider les clubs à respecter leurs obligations réglementaires (**obligations DAF**).

Ainsi, un message général à l'ensemble des clubs régionaux et nationaux a rappelé les dispositions concernant les obligations en matière d'arbitrage : dès le mois de septembre, les clubs pouvaient donc savoir s'ils disposaient de suffisamment d'arbitres. Quand certains ont joué le jeu et alerté la CRSR (en parallèle de la CRA), d'autres ont fait la sourde oreille et ont eu des difficultés à trouver un nombre suffisant d'arbitres.

La commission rappelle à cet égard que l'objectif des DAF **n'est pas de sanctionner les clubs**, mais de mettre en place une stratégie de développement et d'organisation. Nous sommes toujours à l'écoute des difficultés des clubs et essayons de trouver, avec d'autres commissions régionales dont la commission de développement, les solutions afin de ne laisser personne dans la difficulté.

La commission s'est réunie à deux reprises pour faire un point d'étape sur les obligations DAF. Cela permet d'**alerter les clubs** au plus tôt pour éviter la (toujours trop) douloureuse amende de fin de saison pour obligation non atteinte.

Nous réitérons le bilan positif de la saison dernière : aucun club ne comptait de dirigeants non licenciés ou de bureaux incomplets.

Les deux saisons dernières, le hachage de la saison avait conduit le Comité Directeur de la Ligue à ne pas contrôler les obligations : cette année, nous l'avons fait.

- Côté obligations sportives, l'ensemble des clubs régionaux (mais également nationaux) satisfont aux obligations en matière de jeunes : félicitations à tous pour le travail effectué.
- Le bilan est tout aussi positif pour les entraîneurs car aucun club n'est pénalisé pour manquement d'encadrement au cours de cette saison.
- Le seul bémol se trouve du côté des arbitres : à ce jour, trois clubs n'ont pas atteint le nombre suffisant de points d'arbitrages et deux clubs sont en manque d'un arbitre de couverture (5 matchs minimum dans la saison). Ce bilan doit nous interroger sur la place de l'arbitre et la volonté de former de nouveaux arbitres.

La CRSR a également travaillé sur **une mise à jour des DAF** : si la physionomie des règles actuelles est comprise et acceptée par tous, la mise en œuvre, notamment pour le contrôle, est plus délicate. Par exemple, des critères identiques ne sont pas cotés de la même manière entre les DAF nationaux et les DAF régionaux. Il nous paraissait important d'uniformiser avec les DAF nationaux tout en respectant notre propre fonctionnement : dans le projet soumis à l'approbation de l'AG, le principe des DAF reste identique, seules sont corrigées quelques incohérences.

- Pour la partie arbitrage, les DAF ont été revus un peu plus en profondeur : désormais, plus besoin d'un nombre minimum de matchs pour cumuler des points DAFA régionaux, par contre pour l'arbitre de couverture ce critère de 5 matchs minimum subsiste.
- Pour les entraîneurs, révision aussi : il n'est plus nécessaire d'assigner l'entraîneur diplômé à l'équipe correspondante, il "suffit" de disposer au sein du club d'un entraîneur avec le diplôme suffisant. En contrepartie, il est demandé un entraîneur supplémentaire possédant le certificat d'Animateur de volley-ball (ou 2 entraîneurs ayant suivi un module du DRE2) : l'objectif est de pouvoir proposer un meilleur encadrement au sein du club et donc de favoriser l'accueil de nouveaux licenciés et de fidéliser les licenciés actuels.
- Dernière mise à jour importante : il est demandé un nombre minimal de licences compétition volley-ball en jeunes et au total : précédemment, ce critère était englobé dans un autre mais il nous paraissait important, pour ne pas dire obligatoire, d'avoir un nombre minimal de licences dans un but de pérenniser le maintien d'équipes régionales.

Dans ce nouveau projet, le sursis est maintenu en cas de défaut dans un seul critère : l'objectif est de ne pas pénaliser un club qui, sur une saison, pourrait être moins performant sur un seul critère alors qu'il respecte tous les autres.

Dernière évolution : la CRSR, en lien avec la CRD, a souhaité valoriser les clubs qui respectent le mieux leurs obligations DAF. Chaque année seront récompensées les clubs les plus méritants. Pour l'ensemble des critères, les clubs pourront connaître tout au long de la saison leur situation quant à la réussite de leurs DAF (ce qui n'empêchera pas la commission de poursuivre son travail d'alerte lors de ses réunions au cours de la saison).

La commission a également travaillé sur une refonte des statuts et du règlement intérieur de la ligue mais une évolution des règles ministérielles rend caduc ce travail : ils seront donc normalement révisés lors de l'Assemblée Générale 2023.

Nicolas LE BOULAIRE
Président Commission Régionale des Statuts et des Règlements